



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

APL

Question écrite n° 31094

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le calcul de l'aide personnalisée au logement versée aux chômeurs. En effet, un titulaire de l'allocation unique dégressive servie par les Assedic, et un bénéficiaire du RMI servi par les caisses d'allocations familiales, qui ont pourtant le même revenu, perçoivent des montants différents d'aide personnalisée au logement. Il est à craindre que ce mode de calcul ne décourage les titulaires du RMI qui pourraient exercer une activité temporaire. Aussi, afin d'éviter ce risque, semblerait-il souhaitable que la même aide au logement soit accordée à tous, uniquement en fonction du revenu. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

La situation évoquée par l'honorable parlementaire résulte, pour le calcul des aides au logement, d'une appréciation différente des ressources de l'allocataire selon leur origine et leur caractère imposable ou non. Ainsi, à ressources équivalentes, le montant de l'aide au logement d'un bénéficiaire du revenu minimum d'insertion (RMI), allocation non imposable, est supérieur à celui de l'aide au logement d'une personne percevant un salaire ou des allocations de chômage qui, eux, sont, en revanche, imposables. Cette situation est injuste et constitue un réel obstacle à l'emploi, en contradiction avec la politique d'intéressement à la reprise d'activité menée par le Gouvernement. Aussi, le Premier ministre a souhaité, lors de la conférence de la famille tenue le 7 juillet dernier, que le secrétariat d'Etat au Logement, en coopération étroite avec la délégation interministérielle à la famille et les ministres concernés, élabore dans l'année qui vient des propositions chiffrées et programmées visant à rendre plus cohérentes les modalités de prise en compte des ressources des bénéficiaires des aides personnelles au logement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31094

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3420

**Réponse publiée le :** 16 août 1999, page 4977